



QUESTIONNAIRE ACCESSIBILITE LIEUX DE VISITE / LOISIRS

Recensement de
l'offre accessible

Nom du site :

Classement / label :

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

Capacité d'accueil : personnes valides personnes en situation de handicap

(Ne remplir que les champs concernant votre type de lieux de visite ou votre activité de loisirs)

ACCUEIL

- Etes-vous (ou votre personnel) sensibilisé et/ou formé à l'accueil de personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif et/ou mental) ? oui / non

ACCESSIBILITE



L'arrivée sur les lieux :

- Y a-t-il une place de parking réservée aux personnes handicapées ? oui / non
- Le cheminement du parking à l'entrée est-il ? macadamisé
 autre :
 de plain-pied
 composé de marches
 composé d'une rampe d'accès avec main courante (et une pente inférieure ou égale à 5 %)



Le cheminement extérieur (si activité en plein air) :

- Le cheminement est-il ? macadamisé
 autre :
 de plain-pied
 composé de marches
 composé d'une rampe d'accès avec main courante (et une pente inférieure ou égale à 5 %)
- Les escaliers disposent-ils d'une main courante ? oui / non
- La signalétique est-elle située entre 40 et 130 cm de hauteur ? oui / non



L'entrée, y a-t-il :

- Des marches ? si oui combien oui / non
- Un seuil de porte supérieur à 2 cm ? oui / non
- Une rampe d'accès (< 5 %), avec barres d'appui ? oui / non
- Une autre entrée pour les personnes en fauteuil roulant ? oui / non
- Si oui, précisez où ?
- La largeur de la porte est-elle supérieure ou égale à 90 cm ? oui / non
- Si non :cm



Le cheminement intérieur :

- La largeur des portes est supérieure ou égale à 90 cm ? oui / non
- Lorsqu'il y a besoin de changer de direction y a-t-il des aires de rotation (150 cm de diamètre) ? oui / non
- Les comptoirs ont-ils une hauteur maximum de 80 cm ? oui / non
- La majorité des informations importantes (+ de 50 %) sont installées à une hauteur comprise entre 40 et 130 cm ? oui / non

- L'ascenseur est-il adapté (largeur des portes sup. ou égale à 90 cm, hauteur des boutons inf. ou égale à 130 cm, ...) ? oui / non
- Les escaliers disposent-ils d'une main courante ? oui / non


 **Les sanitaires :**


- Y a-t-il des marches pour y accéder ? oui / non
- La largeur de porte est supérieure ou égale à 90 cm ? oui / non
- Y a-t-il un espace de 80x130 cm à côté de la cuvette pour placer le fauteuil ? oui / non
- La cuvette est-elle à une hauteur comprise entre 46 et 50 cm ? oui / non
- Y a-t-il une barre d'appui horizontale à côté de la cuvette ? oui / non
- La hauteur de la barre d'appui horizontale est comprise entre 70 et 80 cm ? oui / non
- La barre d'appui horizontale est située à 40 cm max. du milieu de la cuvette ? oui / non
- La hauteur dessous le lave-mains est de min. 70 cm et max. 80 cm ? oui / non

 **L'espace de restauration :**

- Les tables sont à une hauteur comprise entre 70 et 80 cm ? oui / non
- L'espace sous la table est dégagé pour accueillir un fauteuil roulant ? oui / non

AUTRES TYPES DE HANDICAP

-  ➤ Votre structure dispose-t-elle d'équipements pour personnes non ou mal-voyantes ?
- indications en braille et/ou en gros caractères
 - interrupteurs contrastés
 - jeu de couleurs sur le cheminement
 - éclairage suffisant et non éblouissant
 - bandes sur les portes vitrées
 - escaliers avec nez des marches contrastés
 - Autres équipements, précisez
-
-

-  ➤ Votre structure dispose-t-elle d'équipements pour personnes non ou mal-entendantes ?
- boucle magnétique
 - accès à Internet
 - minitel-dialogue
 - Autres équipements, précisez
-
-

-  ➤ Votre structure dispose-t-elle d'une signalétique et de documents simples compréhensibles par les personnes déficientes mentales ? oui / non
-
-

- Votre structure propose-t-elle des activités, animations ou visites spécifiques pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif et/ou mental ? oui / non
 - Si oui, précisez :
-
-
-

Je soussigné(e) certifié par la présente l'exactitude des informations portées sur ce formulaire.

Fait à, le

Signature :



Note d'information : Ce questionnaire permet d'obtenir des informations sur l'accessibilité de votre structure pour permettre à votre Office de Tourisme de réaliser le répertoire de l'offre accessible dans son territoire. Cette base d'information n'est pas exhaustive par rapport à l'ensemble des règles prévues par la loi n° 2005- 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.